

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère anargé de l'edvironnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environne	mentale
Date de réception :	Dossier complet le :	Nº dienregis rement;

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un pré de l'auche do 1 ha sur secteur Obersengern / commune de Linthal

2. Idientification du (ou des) maître(s) d'ouvrage au du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Commune de Linthal Nom, prénom et qualité de la personne marale habilitée à représenter la personne marale RCS / SIRET 2 1 6 8 0 1 8 8 4 0 0 0 4 3 Forme juridique collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

Catégoria(s) applicable(s) du lableau des seults et critères annexé à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement et

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47 a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 hectare.	Rénovation pastorale sur 1,1 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Rénovation pastorale sur un boisement spontané de Jeunes arbres, issu d'une coupe d'un peuplement antérieur en 2006. Aménagement d'un pré de fauche de 1,1 ha dans un secteur où le pâturage n'était pas possible en raison de la proximité d'habitations et de dessertes qui empêchent la présence du bétail.

La toi de 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit na droit d'accès et de rectification pour ces données amprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

- => réouverture paysagère
- => améliorer l'autonomie fourragère d'une exploitation de montagne dans un contexte de menace grandissante sur les ressources fourragères de montagne (disparition des surfaces mécanisables en raison de l'urbanisation, dégâts accrus de sangliers, sécheresses chroniques etc)
- => rouvrir un corridor écologique, ce secteur pré-forestier constituant une barrière entre des pâturages en amont et en aval => augmenter les zones agricoles ouvertes, favorables à une biodiversité remarquable (flore et faune de montagne) dans un contexte de commune (et de vallée) très bolsée

4.3 Décrivez sommairement le projet

4,3,1 dans sa phase travaux

- > coupe des arbustes et arbres, en maintenant fruitlers ou arbres remarquables en bordure de piste
- > nivellement et semis avec des semences labellisées végétal local (mélange proposé par le Parc des Ballons des Vosges)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pré de fauche avec éventuellement pâture tardive (caprins)

	u projet et superficie globale de l'opération - pro ndeurs caractéristiques	éciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)
Défrichement	ndeois caracteristiques	I,1 ha
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Caordonnées géographiques ¹ Long.	.47°57 <u>26"6</u> Lat. <u>07°06'14"7</u>
ieu-dit Obersengern 18610 LINTHAL	· ·	. ° .' . " Lat ° _ ' _ '' ° " . Lat ° _ ' _ " _
	Joignez à voire demande les annexes	n° 2 à 6
.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 Si oul. cette Installation environnementale ?	nsion d'une installation ou d'un ouvrage exis ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une d	évaluation Oui Non X
4.7.2 SI oul, décrivez sommairem différentes composantes de voti indiquez à quelle date il a été a	e projet et	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

Pour fautre-man voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remolin e tableau d'-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le sire de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en anarge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la cemande de das pardas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-ii :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone nature le p'intérê : épologique, faunistique et floristique de type cu (ZNIEFF) ?	X		Znieff type 2 Hautes Vosges
En zone de montagns ?	X		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un para national, un para naturel marin, une réserve naturalle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un para naturel régional ?	×		Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Sur un tarritoire couvert oar un plan de orévention du bruit, crrêté ou le cas échéant, en cours d'élaporation ?		×	
Dans un ofen inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable \$		X	
: Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation 7		· 🔀	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Siloui, est-1 prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols poliués ?		X	
Dans une zone de réportition des eaux ?		\	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un coptage d'eau destiné à la consommation humaine au d'eau minérale naturelle ?		 	
Dans un site înscrit ?		×	
Le projet se situe-t-II, dans ou à proximité :	Ouí	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone de réouverture est longée, au sud, par la ZPS "Hautes Vosges", qui concerne ici des milieux ouverts, retenus du fait de la présence de la Pie-Grièche écorcheur, espèce d'oiseau d'intérêt communautaire inféodée à des milieux agricoles de haute qualité environnementale.
D'un site classé है		X	

6. Caractéristiques de l'impact patentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incident	ces potentielles	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'Impact poientiel
	Engendre oil des préièvements o'eau ? Si pui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera till des drainages / ou des mad Tcalions prévisibles des masses d'eau souterraines ?	;	×	
Ressources	Est-íl excédentaire Jen matériaux ?		X	
	Est-Il déficitaire en marériaux ? Si out, utilise-t-il les ressources naturelles du sel ou du sous- sol ?		X	
Milleu nature!	Est-il susaeptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
		×		Impact a priori FAVORABLE dans la mesure où les milieux ouverts riches et diversifiés restaurés ici seront favorables à la Pie-Grièche écorcheur, espèce d'intérêt communautaire déjà présente dans les environs proches. Cette restauration est également susceptible de créer un type d'habitat d'intérêt communautaire : la prairie de fauche de montagne (code UE 6520), d'autant que l'entretien ultérieur restera extensif. Cette perspective est probable dans la mesure où les prés de fauche de l'exploitation sont déjà diversifiés et en bon état de conservation. Les effluents d'élevage produits par l'exploitation restent limités.

	Est-li susceptble d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière lénumérées au 5,2 au présent formulaire ?	ı!	×	Le secteur concerné est un taillis de perches d'essences variées (bouleau, tremble, hêtre, noisetier, sapin, alisier, saule marsault etc), avec quelques petits bois icl et là (taille < 30 cm de diamètre). La strate herbacée est quasi absente, étouffée par le recouvrement important de la strate arbustive : on trouve icl et là quelques myrtilliers, de la canche flexueuse. En l'absence d'aboutissement du projet d'amélioration pastorale déposé antérieurement par l'exploitant, en 2009, la lande issue de coupes plus anciennes d'une forêt de bouleau pré-existante est ainsi repartie à la friche.
	Engenore-1-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes 7		X	
	Es-4 concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des r'sques nature s ?		×	
	Engendre-t-11 des risques sanitaires ? :Est-1 concerné par joes risques (sanitaires ?		\boxtimes	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des Irafics	X		Accès de machines pour le terrassement préalable au semis
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par cas nuisances sonores ?			ll y aura effectivement une phase de travaux engendrant du bruit : coupe des arbres et travaux de terrassement

	·-··-	 	
	Engendre-H; des odeurs ? Est-T corrcerné par des nuisances olfactives ?	\times	
	Engendre-Hil des vibrations ? Est-Il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-F des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il døs rejets liquides ? Si out, dans quel milleu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des ettluents ?	<u>X</u>	
	Engendre-t-il la production de icéchets non cangereux, inertes, cangereux ?	×	

	T·-		[Restauration d'un paysage ouvert		
Patrimoine /	Est-T susceptible de porter atteinte au partimaine architectural, aulture, crahéalogique et paysager ?	. 🗔	×			
Cadre de vie / Population	Engenore-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sy viculture, urbonisme, aménagements), hotainment l'usage du so!?	\boxtimes		Parcelle non exploitée jusqu'à maintenant en raison de l'impossibilité de l'exploîter par la pâture. La parcelle s'est donc enfrichée en l'absence d'amélioration pastorale (ancien dossier déposé en 2009 mais non financé car le dossier s'est perdu). Le projet porté par la commune de Linthal, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et la chambre d'agriculture d'Alsace permettra de redonner une vocation agricole à ce terrain.		
6.2 Les incide	ences du projet identi	flées c	IU 6.1 :	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou		
approuvés		ez lesc	nuelles			
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles : La déprise agricole dos années 50 - 60 a été particulièrement marquée sur la commune de Linthal. Depuis les années 70 - 80, de nombreux agriculteurs, souvent néo ruraux, ont réinvesti les anciennes marcairies et fermes du secteur. Ce dynamisme agricole, soutenu par la commune et les politiques mises en place (MAE, améllorations pastorales, GERPLAN, natura 2000 etc) a permis de rouvrir d'importances surfaces de prairies et chaumes. Ces milieux abritent aujourd'hui de nombreuses espèces patrimoniales : Tarier des prés, Pie-grièche écorcheur, Azuré du serpolet, Carline acaule etc. Dans un contexte de versants souvent exposés au sud, sur des roches dominées par le grauwacke, la flore présente également des caractéristiques très spécifiques (richesse en flore thermophile, plus basophile).						
Ce projet s'inscrit également dans un projet plus vaste d'amélioration pastorale portée par la commune de Linthal, qui vise l'aménagement sommaire de 2 autres secteurs (voir plan en annexe : dernière page). Les habitats concernés sont des prairies mésophiles issues de reconversion plus ancienne de boulaies spontanées : elles ne constituent pas des habitats d'intérêt communautaire. Par contre la présence d'arbustes isolés, notamment épineux, devra absolument être maintenue dans le cadre de ce projet. Ainsi des aubépines ou autres épineux, ainsi qu'un secteur de haie, ont été repérés et seront maintenus lors des travaux. De même le petit secteur indiqué en hachuré violet sur le plan sera maintenu en intégralité du fait de la présence d'une petite lande relictuelle, abritant Arnica, Pensée des Vosges, Genévrier etc.						
6.3 Les incidences du projet (dentifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Out Non Si out, décrivez lesquels :						

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De manière à encadrer la gestion future du pré de fauche aménagé, cet îlot bénéficiera d'un plan de gestion pastorale rédigé par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, ce dans le cadre du contrat MAE. Ce plan prévoira en particulier une fertilisation raisonnée (< 10 t/ha de fumier composté, tous les 2 ans) et une fauche tardive (après le 15 Juln).

Il est également demandé, lors de la coupe préalable, de réserver quelques arbres en bordure de pré et qui présenteraient un Intérêt pour la faune, notamment fruitiers (alisiers, sureaux, saules etc).

Le pré de fauche sera ensemencé avec un mélange d'espèces l'abellisées "végétal local", adapté à la montagne et aux versants secs,

7. Auto-évaluation (focultatif)

Au regard du formulaire remali, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fosse l'objet d'une évaluation environnementale au qu'il devrait en être dispensé ? Exaliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas, à notre d'avis, une évaluation environnementale.

Il constitue un atout en terme de biodiversité et de paysage. Dans sa mise en oeuvre et son exploitation future, des éléments sont également favorables pour garantir le maintien et le développement d'un biotope de qualité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
	Document CERFA nº 4734 intifulé « informations nominatives relatives au maître d'auvrage au pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation ou 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits carlographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises ; de vue, l'une devani permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le li paysage lointain :	×
4	Un plan du projet <u>ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), a), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du aode de l'environcement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;</u>	
5	Souf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R, 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos dérenties datées et complétées si nécessaire se on les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra prédiser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les carraux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Notura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres das, une date permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesque si e projet est suspepaible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant es annexes jointes ou présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxque les elles se rattachent

 Objet	
	<u></u>
9. Engagement et signoture	

Foir à Linthal

X

|e

Signature

La Helte Maurico Kischi

ue certifie sur l'honneur l'exactifude des rensoignements di-dessus

2 8 SEP. 2020